



## **Annexe au règlement de l'école de Musique Multisite Site de Champvent-Baulmes**

### **But de l'école de musique**

Le but de l'école est d'offrir un enseignement musical de qualité afin de former et d'assurer la relève de la société de musique.

### **Instruments**

L'instrument et les méthodes sont à la charge de l'élève. L'école possède un certain nombre d'instruments qu'elle peut mettre à disposition contre location (voir « Tarifs »).

Tout élève est responsable de son instrument et du matériel remis. La perte ou la réparation des dégâts provenant du manque de soin ou de négligence sera exécutée par un spécialiste mandaté par l'école et sera facturée à l'élève.

La reddition de l'instrument se fait auprès de l'enseignant. Une révision est obligatoire au frais de l'école.

Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur un instrument propriété de l'école.

Le comité a le droit de regard sur l'instrument.

L'instrument ne doit pas être utilisé à d'autres fins que l'étude de celui-ci.

### **Salles de cours**

L'école met à disposition les locaux destinés à l'enseignement. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

### **Ecolage**

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière.

Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

### **Ensemble des jeunes**

La participation à l'ensemble des Cadets de l'école de musique fait partie intégrante de la formation donnée aux élèves dès la 3<sup>ème</sup> année de pratique de l'instrument ou en accord avec le professeur et le responsable de site.

L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts/manifestations.

L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

### **Concours des solistes**

Les élèves de l'école de musique sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année. La participation est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour le Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule chaque année au mois de novembre

Les frais de participation aux concours sont pris en charge par l'école de musique.

### **Concert annuel/manifestations**

Un concert annuel est organisé chaque année. L'élève est tenu d'y participer.

### **Camps de musique**

Les élèves ont la possibilité de participer aux divers camps organisés par la SCMV ou autre société de musique.

La Société participe financièrement pour 1 camp/élève/année à hauteur de 50% du prix.

[Camp d'été \(scmv.ch\)](http://scmv.ch)

[Camp Musical Vercorin \(campdeverco.ch\)](http://campdeverco.ch)

[Semaine Musicale camp musique L'Auberson Yverdon octobre \(semaine-musicale.ch\)](http://semaine-musicale.ch)

[Camp de l'ACMN | ACMN](#)

[Camp Musical du Littoral Neuchâtelois | La musique en été](#)

Mars 2023